

Crèche privée en PSU : la même qualité de service qu'une crèche municipale ou départementale

De nombreuses familles pensent encore qu'une crèche privée est forcément plus coûteuse qu'une crèche municipale ou départementale. Pourtant, lorsqu'une crèche privée fonctionne sous le régime de la Prestation de Service Unique (PSU) de la CAF, elle applique les mêmes règles tarifaires que les structures publiques. **Qu'est-ce qu'une crèche PSU ?**

Une crèche PSU est une structure d'accueil du jeune enfant conventionnée par la CAF. Elle bénéficie d'un financement public qui permet aux familles de payer un tarif calculé selon un barème national, en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants à charge. **Le même niveau d'exigence qu'une crèche municipale ou départementale**

- Contrôle et autorisation de la PMI
- Respect des normes de sécurité et d'hygiène
- Personnel qualifié de la petite enfance
- Projet pédagogique adapté aux besoins des enfants
- Taux d'encadrement réglementaire
- Accompagnement du développement, de l'éveil et de la socialisation de l'enfant **Combien coûte une place en crèche PSU ?**

Le tarif est calculé selon le barème national de la CAF. Exemples de tarifs horaires indicatifs pour une famille avec un enfant :

- Revenus mensuels de 1 500 € : environ 0,93 €/h
- Revenus mensuels de 3 000 € : environ 1,86 €/h
- Revenus mensuels de 5 000 € : environ 3,10 €/h
- Revenus élevés (plafond CAF) : jusqu'à 5,26 €/h **Des prestations incluses**
- L'accueil et l'encadrement de l'enfant
- Les activités d'éveil
- Les repas
- Les produits d'hygiène et les couches
- L'accompagnement des familles **Une solution accessible et de qualité**

Une crèche privée PSU fonctionne selon les mêmes règles de financement, de tarification et d'encadrement qu'une crèche municipale ou départementale. Les familles bénéficient ainsi d'un accueil de qualité au même tarif que dans le secteur public. **En résumé**

Choisir une crèche privée en PSU, c'est bénéficier des mêmes tarifs réglementés par la CAF que dans une crèche municipale ou départementale, avec le même niveau d'exigence en matière d'encadrement, de sécurité et de qualité d'accueil.